



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur – Résolutions 38-11-2020 et 39-11-2020**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 23 novembre 2020 les résolutions numéros 38-11-2020 ainsi que 39-11-2020.

La résolution numéro 38-11-2020 autorise la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la vente de fleurs dans une partie du bâtiment situé au 16, rue Papineau.

La résolution numéro 39-11-2020 autorise la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'aménagement d'un local commercial destiné à la vente de produits de boulangerie dans une partie du bâtiment situé au 17, avenue Sainte-Cécile.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ces résolutions.

Celles-ci sont en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 18 décembre 2020.  
Annick Lafontaine  
Greffière